

TRAVAUX ORIGINAUX

Introductions de la peste porcine à Madagascar

par H. SERRES et J. RAMISSE

RÉSUMÉ

La peste porcine a été introduite à Madagascar une première fois en 1965 et sans doute une deuxième fois en 1967. Le retard du diagnostic n'a pas permis l'éradication et la peste porcine doit être considérée comme implantée dans le pays. Le développement des échanges, particulièrement aériens, diminue considérablement l'abri insulaire contre les épizooties.

Jusqu'en 1965, la peste porcine n'avait été ni mise en évidence ni suspectée dans l'île de Madagascar.

Le cheptel porcin, décimé entre 1950 et 1960 par l'encéphalomyélite enzootique, avait retrouvé son importance primitive, cette maladie étant combattue efficacement par la vaccination.

En fin avril 1965, nous recevions au Laboratoire Central de l'Élevage, en provenance de Tamatave, des prélèvements d'un porc « paralysé ». L'examen histologique des centres nerveux nous laissait perplexes, mais quelques jours plus tard les symptômes et lésions développés par trois porcelets inoculés nous imposèrent le diagnostic de peste porcine : rougeurs intenses au niveau des oreilles et des membres, fièvre élevée, œdème des paupières, ganglions hémorragiques, ulcères du cæcum.

A Tamatave, il fallut bien se rendre à l'évidence qu'une épizootie sévissait depuis plusieurs semaines et qu'elle avait fait plusieurs centaines de victimes. Cette localité présente, en ce qui concerne l'élevage porcin, certaines particularités. Il n'y a, bien sûr, pas d'élevage de porcs au Centre de la ville, et les villageois de la région ne pratiquent pas l'élevage porcin par raisons traditionnelles.

Comme Tamatave a besoin de viande de porc,

l'élevage s'est développé de façon très intense à la périphérie de la ville, dans les divers faubourgs.

D'après l'enquête à laquelle nous nous sommes livrés, les premières mortalités ont été constatées, dès février, sur des porcs élevés en semi-liberté dans la décharge municipale, ce qui donne une indication de l'origine de la maladie. Comme aucune importation de porcs vivants n'a été faite à cette époque, on peut supposer que des déchets de viandes ou de salaisons introduits frauduleusement au port de Tamatave étaient contaminés de peste porcine. On sait que cette maladie est largement répandue dans le monde et qu'elle a frappé les élevages de l'île de la Réunion depuis 1959. Comme les échanges sont nombreux entre la Réunion et Tamatave, il y a là une possibilité qu'on ne peut toutefois pas tenir pour exclusive, les navires touchant Tamatave venant de tous les horizons.

Le premier foyer épizootique n'avait pu être repéré, les mortalités n'ayant pas été déclarées par les propriétaires aux Services compétents.

L'identification immunologique de la maladie a été réalisée par le test de séroprotection car nous ne disposions pas d'animaux vaccinés. Par contre, nous avions un stock de sérum anti peste porcine. Neuf porcs furent utilisés par inocu-

lation dans la cavité péritonéale de 2 ml d'un broyat de ganglion de porc malade. Trois animaux ne reçurent aucune autre injection ; trois animaux reçurent tous les 5 jours une injection de 20 ml de sérum anti peste porcine ; trois animaux reçurent dans les mêmes conditions que les précédents du sérum de porc normal. Treize jours après l'inoculation tous les porcs n'ayant reçu aucun sérum, ou n'ayant reçu que du sérum normal étaient malades ou morts, avec des symptômes de peste porcine. Au même moment, les trois porcs ayant reçu le sérum anti-peste porcine étaient toujours en bonne santé. Ce test a permis d'obtenir un diagnostic de certitude et d'éliminer la possibilité de peste porcine africaine que nous redoutions.

Des mesures énergiques furent prises :

— Abattage des malades et des contaminés dans le foyer infecté, avec indemnisation des propriétaires.

— Désinfection des porcheries par la soude caustique à 2 p. 100, ou destruction par le feu lorsqu'elles étaient en matériau végétal.

— Interdiction d'introduction de nouveaux porcs.

— Dans les zones indemnes autour du foyer, sérovaccination obligatoire de tous les porcs, à l'aide de vaccin et sérum importés d'urgence par avion.

— Interdiction des foires, marchés et de la sortie des porcs de la Province de Tamatave, avec surveillance des routes par la Police.

Ces mesures furent mises à exécution très rapidement et si nous en donnons le détail, c'est pour dire qu'elles furent inefficaces. Le foyer était déjà trop ancien et des animaux malades ou contaminés avaient vraisemblablement été commercialisés.

En effet, peu après, nous devons constater la présence de cas de peste porcine en banlieue de Tananarive, sur la route de Tamatave.

Le marché porcin étant très actif dans la Capitale, l'épizootie se généralisa très vite.

Fort heureusement elle fut enrayée par une active campagne de vaccination à l'aide de vaccin d'abord importé, puis fabriqué sur place. Mais, à Madagascar, les voies de communication ne pénétrèrent pas profondément les cam-

pagnes ; en saison des pluies nombreux sont les villages difficiles d'accès. La maladie a pu y constituer des foyers d'où elle repart de temps à autre. C'est ainsi que successivement elle fut identifiée vers le Sud à Antsirabe au début de 1966, puis dans la Province de Fianarantsoa en 1968, enfin dans le Sud de l'île, région de Betroka en 1969.

Cette épizootie est caractérisée par une évolution lente à la fois sur le plan épidémiologique et sur le plan clinique. Dans une porcherie les porcs se contaminent et tombent malades de façon très échelonnée ; les malades traînent longtemps, parfois quinze jours ou davantage avant de mourir considérablement amaigris. Il ne s'agit pas pour autant d'une forme chronique qui laisserait prévoir des guérisons ; tous les malades meurent lentement mais inéluctablement.

La fréquence des lésions observées était la suivante :

— ganglions hémorragiques sur la quasi-totalité des cas ;

— ulcères en macaron de l'intestin rarement absents ;

— infarcti de la rate dans la moitié des cas environ ;

— pétéchies dans la vessie et sur les reins très inconstantes.

* * *

L'épizootie que nous venons de relater ne s'était pas étendue au Nord-Ouest de l'île, l'élevage du porc étant très peu dense dans l'arrière-pays de Majunga.

En fin de 1967, une épizootie se déclara dans les élevages de porcs de la banlieue de Majunga. La clinique laissait suspecter la peste porcine qui fut confirmée au laboratoire par le test d'inoculation au porc immunisé.

Ce foyer, assez tôt dépisté, a été circonscrit par la combinaison des abattages et de la vaccination. Il est remarquable que le démarrage de l'épizootie se soit produit en deux quartiers éloignés l'un de l'autre, dans deux porcheries nourrissant leurs porcs des déchets de cuisine d'une même collectivité, ayant introduit des charcuteries fraîches de l'étranger sans les soumettre au contrôle sanitaire.

Cette épizootie a été caractérisée par une haute morbidité et une mortalité de tous les malades. A l'occasion des autopsies on a constaté la fréquence suivante des lésions :

— Lésions du rein (œuf de dinde) très fréquentes (quatre cas sur cinq).

— Lésions des ganglions et de la rate fréquentes (deux tiers des cas).

— Ulcères intestinaux très inconstants (un tiers des cas).

Cette distribution est assez différente de celle observée dans l'épizootie initiale ; elle peut accréditer un peu plus l'opinion qu'il s'agit là d'une deuxième introduction de la peste porcine.

* * *

Si nous avons donné quelques détails sur ces introductions de la peste porcine à Madagascar, c'est pour en tirer un certain nombre d'observations sur le plan de l'épizootologie.

Bien que Madagascar soit une île, on ne doit plus considérer cette situation comme très favorable quant à la protection contre l'introduction de maladies nouvelles. Les échanges maritimes sont à craindre, mais sans doute les transports aériens qui se sont beaucoup multipliés le sont-ils bien plus. Une traversée de plusieurs semaines peut jouer le rôle de quarantaine lors du transport d'animaux vivants ; elle peut permettre l'autostérilisation d'un fragment contaminé. Le transport aérien de quelques heures ne peut y prétendre. Or, il est bien difficile de contrôler

l'intégralité des transports de petits morceaux de viandes fraîches qu'on emporte « pour faire goûter à la famille », parce que justement la brièveté du transport en permet l'excellente conservation.

Madagascar a vu s'introduire ces dernières années la maladie de NEWCASTLE, la dermatose nodulaire bovine, et sans doute deux fois la peste porcine. D'autres redoutables maladies sont encore inconnues, telles que la peste bovine, la péripneumonie, la fièvre aphteuse, la brucellose.

Il reste à demeurer plus vigilants que jamais pour tenter de les empêcher de venir compliquer la tâche des éleveurs malgaches.

L'exemple de la peste porcine nous montre que le moindre retard apporté dans le dépistage d'une maladie nouvelle, dans son identification et par suite dans la mise en place d'un ensemble de mesures, peut être fatal. La structure de l'élevage et les conditions d'accès difficile de maintes régions rendent l'implantation des maladies épizootiques plus facile et leur éradication quasi impossible.

Il faut donc s'efforcer de les bloquer dès leur introduction par un renforcement du contrôle portuaire et aéroportuaire, ainsi que des régions avoisinantes.

*Institut d'Élevage et de Médecine vétérinaire des Pays tropicaux
Laboratoire Central de l'Élevage,
Tananarive.*

SUMMARY

Introduction of swine fever in Madagascar

The swine fever has been introduced in Madagascar a first time in 1965 and probably a second time in 1967. Because the delay of diagnostic procedures, the eradication has not been carried out and the enzootic swine fever is considered now as fixed in the country. The protection of the island against the epizootic diseases is very reduced by the exchange development, particularly by the air route.

RESUMEN

Introducción de la peste porcina en Madagascar

Se introdujo la peste porcina en Madagascar una primera vez en 1965 y sin duda otra vez en 1967. El retraso del diagnóstico no permitió la eradicación y la peste porcina ha de ser considerada como implantada en el país. El desarrollo de los cambios, particularmente los aéreos, disminuye considerablemente la protección insular contra las epizootias.

BIBLIOGRAPHIE

- CHIOTIS (D.). — **Rapport sur l'apparition et l'évolution de la peste porcine dans la Province de Tananarive** (Direction de l'Elevage — Tananarive, n° 3247), 1965.
- JACQUET (G.). — **Apparition, évolution et éradication d'un foyer de peste porcine classique dans la ville de Betroka** (Rapport Direction de l'Elevage — Tananarive), 1969.
- NICOLAS (F.). — **Epizootie de peste porcine à Majunga** (Rapport Direction de l'Elevage — Tananarive), 1968.
- SERRES (H.). — **Rapport de Mission dans la Préfecture de Tamatave** (Rapport IEMVT — Tananarive), 1965.
- SERRES (H.) et VALETTE (P.). — **Rapport sur l'apparition de la peste porcine à Madagascar** (Direction de l'Elevage n° 2012 — IEMVT n° 1529), 1965.